

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N° DEC2026-046

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13674 Situation : Cimetière BILLY

Division : 10 / Carré : D / Allée : 10 - Empl. Tombe : 7

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,**VU** la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,**VU** l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Madame PERRET Juliette, Danielle, Brigitte domiciliée 9, rue Jean Bart, 28500 Vernouillet (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière BILLY** à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille : Daniel, Charles, Jacques PERRET décédé à Dreux (Eure-et-Loir) le 28 mars 2026, père de la concessionnaire et Brigitte, Martine, Micheline SIMON, mère de la concessionnaire, ultérieurement.

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du **01 avril 2026** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **31 mars 2041 pour une durée de quinze ans**.**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n° du 01 avril 2026.**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 08 JUIL. 2026

Pour le Maire,
Le conseiller municipal,

Ratko KLISURA

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le